Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)

1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Basse continue (pour les organistes)
Code	
Filières, orientations et options	**☒ BA OF ARTS EN MUSIQUE** **☐ BA OF ARTS EN MUSIQUE ET MOUVEMENT** ☒ Instruments ☐ Instruments historiques ☐ Chant ☐ Direction d'orchestre ☐ Direction de chœur ☐ Composition ☐ Composition à l'image ☒ Musique et musicologie **☐ MA EN PÉDAGOGIE MUSICALE** ☐ ENSEIGNEMENT ☐ Instrumental ☐ Vocal ☐ MUSIQUE À L'ÉCOLE ☐ RYTHMIQUE JAQUES-DALCROZE **☐ MA EN INTERPRÉTATION MUSICALE** ☐ CONCERT ☐ Instruments ☐ Chant ☐ *Option Musique de chambre* ☐ *Option Musique contemporaine* ☐ *Option Composer-performer* ☐ ORCHESTRE ☐ ACCOMPAGNEMENT ☐ *Option Chef de Chant* ☐ MAESTRO AL CEMBALO ET DIRECTION D'ENSEMBLES BAROQUES **☐ MA EN INTERPRÉTATION MUSICALE SPÉCIALISÉE** ☐ SOLISTE ☐ Instruments ☐ Chant ☐ PRATIQUE HISTORIQUE ☐ Instruments ☐ Chant ☐ MUSIQUE MÉDIÉVALE ☐ DIRECTION D'ORCHESTRE SPÉCIALISÉE ☐ DIRECTION DE CHŒUR SPÉCIALISÉE **☐ MA EN COMPOSITION ET THÉORIE MUSICALE** ☐ COMPOSITION ☐ COMPOSITION DE MUSIQUE MIXTE ☐ *Option Multimédia* ☐ THÉORIE MUSICALE ☐ *Option Enseignement* ☐ *Option Recherche* ☐ *Option Ethnothéories* **☐ MA EN ETHNOMUSICOLOGIE**
	☒ Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières

Site	☒ Genève	☐ Neuchâtel
Niveau du cours	**Si cours annuel :** ☒ A1 ☒ A2 ☐ A3 ☐ A4 ☐ A5	**Si cours semestriel :** ☐ S1 ☐ S2 ☐ S3 ☐ S4

2. Organisation

Organisation temporelle	☒ Cours régulier annuel ☐ Cours régulier semestriel ☐ Unité d'enseignement ponctuelle (stage, masterclasse, session, tutorat etc.) *Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.*
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	30
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	☒ Cours individuel ☐ Cours-atelier en petit effectif (jusqu'à 5 étudiant-e-s) ☐ Cours-atelier en moyen effectif (jusqu'à 7 étudiant-e-s) ☐ Atelier (jusqu'à 18 étudiant-e-s) ☐ Cours (jusqu'à 40 étudiant-e-s) ☐ Autre : Type d'enseignement : Nombre d'étudiant-e-s :
Langue(s) d'enseignement	☒ Français ☐ Allemand ☐ Italien ☐ Anglais

3. Prérequis

Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	☒ Pas de prérequis ☐ Avoir validé l'unité d'enseignement : ☐ Autre(s) :

4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)

- Acquérir une aisance dans la lecture de la basse chiffrée.
- Démontrer une connaissance des pratiques d'exécution pour accompagner des solistes et/ou des ensembles.
- Choisir de manière raisonnée des stratégies de lecture de la base chiffrée en fonction d'un répertoire donné.
- Déployer les outils nécessaires à la réalisation : lecture à vue, sens de l'écoute et improvisation (collective ou en solo).

5. Contenu et forme de l'enseignement

- Révision des règles de contrepoint et de conduite des voix.
- Analyse de basses chiffrées.
- Pratiques d'exécution.
- Étude et préparation des œuvres vocales et/ou instrumentales avec basse continue.
- Fluidité de lecture de la basse chiffrée.
- Mise en situation pratique.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

☒ Examen noté *
☐ Contrôle continu noté*
☐ Participation
☐ Rapport de stage
☐ Co-évaluation
☐ Autre(s) :

*** MODALITÉS D'ÉVALUATION**

☒ Prestation artistique
☐ Production écrite
☐ Production orale
☐ Autre(s) :

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

☐ Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative
☒ Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative
☐ Expert-e interne
☒ Expert-e externe
☒ Représentant-e de la direction (présidence)

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation *La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.*
Modalités	La remédiation est ouverte **à la demande de l'étudiant-e** lorsque la note se situe entre 3.5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, **la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.**

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Paul Goussot

11. Validation du descriptif	
Date de validation	2024
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM